



Résumé des Accords d'Entreprise qu'on a obtenu ! Merci de le diffuser

Camarades, collègues et amis

En tant que Syndicat majoritaire, c'est de notre signature que dépendait les accords, et grâce à votre confiance et à notre engagement, nous avons obtenu des avantages supplémentaires! **Mais on vous l'annonce : il en faudra encore plus les années à venir !** Voici un résumé des accords obtenus et ceux reconduits :

1. Augmentation du Budget des Œuvres Sociales : À partir du 1er janvier 2024, le budget des œuvres sociales augmente à 0,34% de la masse salariale. Nous comptons imposé par notre vote majoritaire au CSE que cette somme soit allouée à une augmentation des bons cadeaux l'année prochaine.

2. Prime de Partage de la Valeur sur votre prochain salaire : Salariés entrés avant le 11 janvier 2023 : 50 € pour les temps plein et proratisés pour temps partiel. Salariés entrés depuis le 11 janvier 2023 : 25 € pour les temps plein et proratisés pour temps partiel.

3. Augmentation de la Prime "Astreinte Maîtrise" :

- 1,20€/h au 01/01/2024 - 30€/h au 01/01/2025 - 1,40€/h au 01/01/2026

4. Congés Supplémentaires pour les Parents d'un Enfant en Situation de Handicap : Collaborateurs ayant 1 an d'ancienneté et charge d'un enfant en situation de handicap lourd peuvent bénéficier de 3 jours de congés payés supplémentaires.

5. Compte Épargne Temps : Des négociations seront entamées pour la mise en place d'un compte épargne-temps.

6. Égalité Homme-Femme : Des mesures couvrant six domaines pour promouvoir l'égalité au travail.

7. Formation : Mesures pour surmonter les obstacles liés aux obligations familiales et à la distance géographique.



SCID CHALLANCIN

NOTRE SITE
WWW.SCID-CHALLANCIN.FR

REPRÉSENTANTS EN ÎLE-DE-FRANCE



NADÈGE: 0623559037
MEHDI: 0782727306
SAID: 0662664606
BOLI: 0761508064
SANGARE: 0652111984

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX:



MICKAËL: 0614441568
BA: 0612076845
IVAN: 0614441568

S.C.I.D
SYNDICAT
SECTION PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ

ACCORDS D'ENTREPRISE CHALLANCIN LE SYNDICAT SCID EN ACTION



8/ La société a reconnu devant nous que **l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle** est important pour les salariés. Des mesures existent déjà, comme l'envoi des plannings 7 jours avant, mais de nouvelles options sont mises en place. Les parents peuvent décaler leur prise de poste le jour de la rentrée des classes pour accompagner leurs enfants jusqu'en 6e, en informant leur responsable 4 semaines à l'avance. Il est également possible d'aménager temporairement le temps de travail pour concilier vie professionnelle et vie privée, avec un suivi pour assurer la satisfaction des demandes. Les entretiens de suivi du forfait jour prennent en compte la charge de travail et les difficultés d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

9/ les congés maternité :

Les collaboratrices enceintes bénéficieront, dès le troisième mois, de mesures supplémentaires, dont une réduction de la durée quotidienne de travail, des absences rémunérées sur leur temps de travail pour les consultations prénatales et la possibilité d'ajuster leurs conditions de travail (télétravail ou décalage d'horaires). De plus, après un minimum d'un an de présence dans l'entreprise, les congés de maternité seront indemnisés par l'employeur pour assurer une rémunération équivalente à celle perçue en travaillant. Pour favoriser l'équilibre vie familiale-vie professionnelle, chaque salarié partant en congé maternité ou parental bénéficiera à son retour d'un entretien professionnel pour anticiper sa réintégration.

10 / congés payés :

L'entreprise s'est engagée auprès de notre syndicat à maintenir l'accord sur les congés payés, datant du 13 juillet 2012 et son avenant du 15 décembre 2020, permettant aux salariés de cumuler leurs jours de congé sur deux ans, avec un maximum de 60 jours de congés payés en cumul.



NOTRE SITE
WWW.SCID-CHALLANCIN.FR

VOS REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX:

MICKAËL: 0614441568
BA: 0612076845
IVAN: 0614441568

VOS REPRÉSENTANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

NADÈGE: 0623559037
MEHDI: 0782727306
SAÏD: 0662664606
BOLI: 0761508064
SANGARE: 0652111984

S.C.I.D
SYNDICAT
SECTION PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ

ACCORDS D'ENTREPRISE CHALLANCIN LE SYNDICAT SCID EN ACTION



11 / mesures pour les salariés âgés :

Afin d'améliorer les conditions d'emploi des salariés âgés, la direction s'engage auprès de nous à ce que les salariés de plus de 55 ans ne soient pas planifiés plus de 3 nuits successives sur des vacations de 12h sans leur accord.

12/ Congé pour Déménagement : Les salariés avec au moins un an d'ancienneté peuvent prendre une journée de congé pour déménagement, justifiée par un devis de déménagement et des documents relatifs au logement. Cette journée doit être prise pendant le déménagement, une fois par an au maximum.

13/ Décès d'un Parent : En cas de décès d'un parent, les salariés avec un an d'ancienneté reçoivent 4 jours de congés supplémentaires, en plus des 3 jours accordés par le Code du travail.

14/ Décès d'un Enfant : En cas de décès d'un enfant, tous les salariés ont droit à 7 jours calendaires de congé. Si l'enfant avait moins de 25 ans, le salarié a également droit à un congé de deuil de 8 jours ouvrables, pouvant être pris de manière fractionnée. Le congé doit être pris dans le mois suivant le décès.

15/ conduite et temps de pause :

Les agents mobiles auront une pause de 15 minutes chaque fois qu'ils conduisent en mission pendant plus d'une heure, afin de prévenir les risques d'accidents routiers. Ils peuvent prendre cette pause sur le prochain site client ou dans un endroit sûr. En cas d'urgence, la pause sera prise après la gestion de la situation urgente.

QUE CE SOIT CLAIR : nous avons obtenu une partie de ce que nous réclamions, et en aucun cas cela n'est suffisant, il faudra que l'entreprise aille beaucoup plus loin aux prochaines négociations ! En tant que syndicat majoritaire, nous aurions bloqué les accords en ne signant pas, donc nous avons accepté ces petites avancées, mais le ton ne sera pas le même pour les prochaines fois! De plus, nous continuons la professionnalisation du CSE : bientôt **une billetterie**, après de longs mois de négociation pour obtenir les meilleurs tarifs.

VOS REPRÉSENTANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

NADÈGE : 0623559037
MEHDI : 0782727306
SAÏD : 0662664606
BOLI : 0761508064
SANGARE : 0652111984

VOS REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX:

MICKAËL : 0614441568
BA : 0612076845
IVAN : 0614441568



SCID CHALLANCIN

NOTRE SITE
WWW.SCID-CHALLANCIN.FR

S.C.I.D
SYNDICAT
SECTION PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ